

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1905)
Heft: 50

Artikel: Le rôle de la Société des peintres et sculpteurs suisses dans la lutte contre l'enlaidissement des villes et des paysages [fin]
Autor: Trachsel, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ce journal paraît 8 fois par an : de Novembre à Juin.

Janvier 1905

N° 50

Januar 1905

Prix du numéro 25 cent.
Prix de l'abonnement pour non sociétaires . Fr. 5 — par an.

Preis der Nummer 25 cent.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . Fr. 5 — per Jahr.

SOMMAIRE :

1. Le rôle de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses dans la lutte contre l'enlaidissement des villes et paysages (fin).
2. Communications du Comité central :
 - a) Consultation des sections sur la question de la Présidence et du Comité central.
 - b) Commission fédérale des Beaux-Arts.
 - c) Avis.
3. Correspondance des sections.
4. Liste des membres de la Société.

LE ROLE DE LA SOCIÉTÉ

des Peintres et Sculpteurs suisses
dans la lutte contre l'enlaidissement des villes
et des paysages.

(FIN)

Il est donc grand temps que la Société des Peintres et Sculpteurs suisses entreprenne énergiquement la lutte contre l'enlaidissement incessant de nos villes et paysages, et s'associe à ce qui a déjà été fait dans ce domaine. Il est évident que ce sont surtout les artistes qui doivent lutter contre la laideur ; c'est là un de leurs rôles ; et il n'est pas du tout à notre honneur que des groupements se soient déjà organisés dans ce but, dans certaines villes suisses, qui ne sont pas dus à l'initiative des artistes. D'autant

plus que c'est non seulement notre devoir, mais que c'est encore notre intérêt. Nous avons en effet tout intérêt à assurer à nos villes, à nos rues, à nos édifices, la plus grande somme de Beauté possible, afin que l'éducation esthétique du public suisse, dont l'enthousiasme pour les manifestations de l'art n'est déjà pas extraordinaire, ne soit pas à jamais faussée par l'horrible aspect des nouvelles casernes, quartiers et édifices modernes.

Nous devons donc, pensons-nous, nous efforcer d'arriver entre autres aux résultats suivants :

1° Il faut développer nos écoles d'art dans un sens plus national, en faisant comprendre aux élèves l'esprit de nos manifestations artistiques des temps passés ; leur montrer que les architectes suisses, entre autres, n'ont pas à édifier chez nous des temples grecs ou des palais florentins, qui forcément ne seront pas beaux, puisqu'il leur manquera « l'Harmonie », harmonie avec le paysage, le climat, le sol, le caractère de la race, etc. Nous avons sous tous les rapports intérêt à cela : un intérêt moral d'abord, et aussi un intérêt d'argent, disons-le, puisque l'argument d'argent est en général le seul argument qui porte. Car plus nous développerons notre art dans un sens national, plus l'étranger s'intéressera à ses manifestations. C'est là une chose de simple logique que l'on s'entête pourtant chez nous à ne pas vouloir comprendre. L'étranger ne s'intéressera nullement à nos manifestations d'art, si celles-ci sont du sous-art français, allemand ou italien. Tandis

qu'au contraire le public allemand, français ou italien aimera à trouver chez nous une note d'art, une originalité, un caractère particulier qu'il ne retrouvera pas chez lui, et les mauvais pastiches le laisseront absolument indifférent. Les faits prouvent que ce sont celles de nos productions d'art qui sont le plus orientées dans un sens national, qui le captivent le plus. Ainsi, en fait d'art industriel, ce sont certaines de nos rustiques et savoureuses faïences de Thoune, certains meubles campagnards, certaines étoffes, verreries, étains et orfèvreries suisses qui plaisent le plus à l'étranger, et qui se vendent le plus, et non pas les mauvais pastiches de l'art décoratif français, allemand ou italien.

Il est bien certain que le voyageur ou l'artiste suisse allant en Norvège, par exemple, achètera et s'intéressera surtout aux œuvres d'art norvégiennes typiques, que l'on ne trouve que là-bas, meubles, étoffes ou bijoux si particuliers, et n'ira pas s'amuser à acheter en Norvège des imitations de porcelaines de Sèvres ou de verreries de Venise, faites par un artiste norvégien sans originalité et sans caractère national. C'est là une chose d'absolu bon sens, de simple raisonnement et de toute évidence, que l'on peut vérifier tous les jours. Mais, chose curieuse, il est à remarquer que le bon sens, qui chez nous est si développé dans d'autres domaines, nous fait absolument défaut, en général, sous ce rapport-là.

2° Il faut arriver à ne pas tolérer que n'importe quel entrepreneur ou bâtisseur fantaisiste puisse s'amuser, sans avoir jamais fait d'études, à composer l'architecture de ses édifices, infliger ses horreurs à toute la population d'une ville, et compromettre pour longtemps tout le bon aspect d'une rue. On n'y arrivera pas nécessairement en rendant obligatoire le diplôme pour l'exercice de l'architecture, car un architecte peut être très doué et cependant ne pas avoir les moyens de faire les longues années d'études nécessaires à l'obtention d'un diplôme; mais il faut exiger en tout cas, pour l'exercice de l'architecture, un « certificat d'études », témoignant tout au moins d'un certain temps de fréquentation d'une école d'art.

3° Il faut arriver à établir des lois du bâtiment convenables dans les villes suisses où elles font défaut, et à compléter celles qui sont insuffisantes, afin d'assurer des tracés plus harmonieux, des aspects de rues plus esthétiques, et d'empêcher toutes les fantaisies de mauvais goût, et les élucubrations des consortiums et bâtisseurs sans pudeur.

* * *

C'est donc notre rôle, c'est le rôle de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses, de s'efforcer d'arriver sans retard à ces principaux résultats.

Et cela par quels moyens? Ces moyens, pensons-nous, pourraient être les suivants :

1° Des articles de journaux, brochures, etc.

2° Des conférences organisées par les diverses sections de la Société des Peintres et Sculpteurs Suisses.

3° Des pétitions adressées aux autorités cantonales par les diverses sections de la Société.

4° L'usage du droit d'initiative pour la réforme ou la création d'une loi nouvelle du bâtiment.

5° La création dans chaque canton, sur l'initiative des sections, de lois pour la conservation des monuments anciens, analogues, par exemple, à l'ensemble des lois établies à cet effet par le canton de Vaud.

6° Dans certains cas graves et urgents, le Comité central de la Société des Peintres et Sculpteurs, avec l'aide de la Commission fédérale des Beaux-Arts, s'il le faut, et après avoir été averti par la Section du canton où se projette un acte de vandalisme, pourrait intervenir directement auprès des autorités cantonales ou fédérales, afin d'empêcher le méfait projeté.

7° Faire en sorte, par le moyen d'une Commission d'artistes, par exemple, que les artistes aient une plus grande part à toutes les discussions où il est traité de l'esthétique des rues ou promenades publiques; questions qui sont souvent tranchées par des autorités qui n'ont aucune compétence dans ce domaine-là. Exiger, en outre, qu'aucune transformation importante de promenades publiques, aucune restauration d'édifices anciens ne puisse être exécutée, sans que les projets n'aient été auparavant exposés publiquement.

8° Il faut tenir compte, en outre, du fait que cet envahissement de la laideur se manifeste actuellement dans beaucoup de pays. En Italie, entre autres, on est en train, paraît-il, de massacrer certains magnifiques palais anciens; nous trouvons un exemple de ces méfaits rapporté avec une compréhensible tristesse par la *Gazette de Venise*, que le *Journal de Genève*, du vendredi 3 juin 1904, cite et commente ainsi :

Maitres maçons.

« La *Gazzetta di Venezia* signale les horreurs commises à Venise et dans toute la Vénétie par ceux qui ignorent l'histoire et détestent la beauté. Ce journal écrit :

Les sociétés d'art public se fondent et meurent dans l'indifférence générale. Quant à la commission municipale chargée de veiller, on ne sait pas si elle a jamais existé ou si elle est morte.

Une tourbe de maitres maçons ignorants travaille chaque jour à déshonorer Venise. Des façades merveilleuses, sur lesquelles le temps, le plus savant des artisans, avait créé des harmonies de beauté incomparables, sont chaque jour râclées stupidement et recouvertes de chaux. On abat les vieilles maisons aux lignes et aux couleurs harmonieuses et l'on construit des casernes criblées de trous rectangulaires : la cage est devenue l'idéal de l'habitation humaine pour nos constructeurs privés de toute science et de tout sentiment artistique.

Hélas! Venise n'est pas la seule. Nous connaissons d'autres villes qui n'ont jamais songé à se comparer à cette

reine, mais qui ont, elles aussi, leur passé, leurs souvenirs et leurs gloires, qui ont aussi leurs vieilles pierres, leurs vieux murs aimés comme des reliques de famille. Elles aussi sont livrées aux maîtres maçons ignares, qui râclent et démolissent devant l'autorité endormie ou inconsciente.»

Dès lors, la Société des Peintres et Sculpteurs suisses s'honorerait, pensons-nous, si elle prenait l'initiative de la réunion d'un Congrès, qu'on appellerait par exemple : *Congrès international d'Esthétique*, ou *Congrès international de la Beauté*, et où seraient traités les deux grands points suivants :

A) Lutte contre l'enlaidissement des villes et paysages d'Europe.

B) Moyens propres à développer le goût et la culture de l'art dans toutes les classes sociales.

9° Enfin, dès aujourd'hui, dans cette assemblée générale de notre Société, celle-ci pourrait, comme premier acte du programme que nous nous proposons de réaliser, adresser le communiqué suivant à la presse :

« La Société des Peintres et Sculpteurs suisses, dans son assemblée générale annuelle du dimanche 12 juin 1904, à Neuchâtel, émet le vœu que le peuple suisse, ainsi que les autorités cantonales et fédérales, l'aident dans la lutte qu'elle se propose de soutenir, contre l'enlaidissement incessant des villes et paysages suisses. »

A. TRACHSEL.

Communications du Comité Central.

Consultation des Sections sur la question de la Présidence et du Comité central,

La consultation ouverte à ce sujet n'ayant pas fourni une première fois de résultat décisif, le Comité central avait, dans le précédent numéro du journal, prié les sections de lui envoyer de nouvelles réponses, soumettant à leur choix les trois propositions suivantes qui restaient en présence, soit :

1° La convocation d'une assemblée de délégués chargée du choix d'un candidat à la présidence (proposition de la section de *Zurich*).

2° Le maintien en fonctions, sans son ex-président, du Comité central actuel, qui continuerait à diriger la Société, à s'occuper des affaires courantes et de la publication du journal, jusqu'à la prochaine Assemblée générale (proposition des sections de *Berne*, *Munich*, *Valais* et *Neuchâtel*).

3° Candidature de M. Max Girardet, et, en cas de refus de celui-ci, offre à la section du Tessin de prendre le Comité central (proposition de la section de *Lucerne*).

Toutes les sections sans exception ont répondu à l'appel

du Comité central, qui a procédé le 1^{er} février au dépouillement de leurs réponses. En voici le résultat :

Les sections, à l'unanimité, se rallient à la 2^{me} proposition, soit le maintien en fonctions du Comité central actuel, jusqu'à la prochaine Assemblée générale qui élira un nouveau président.

La plupart des sections adhèrent à cette proposition sans autre commentaire. Deux sections, par contre, celles de *Berne* et de *Bâle*, se préoccupant avec raison de l'avenir, joignent à leur vote des propositions ou des avis concernant l'élection du futur président à la prochaine Assemblée générale.

La section de *Berne* écrit entre autres :

Nous émettons le vœu que les délégués soient convoqués un mois avant l'Assemblée générale, afin qu'ils puissent s'entendre sur le choix, et présenter à l'Assemblée un candidat dont on soit sûr qu'il acceptera une nomination.

La section de *Bâle* écrit :

Nous avons décidé de proposer M. Hans Wieland à Munich, à la présidence centrale ; car, d'après une conversation avec un membre de notre section, M. Wieland ne serait pas opposé à une candidature, et la lettre de lui publiée au N° 49 du Journal n'est pas considérée par nous comme un refus.

Pour rester conforme aux Statuts, M. Wieland serait incorporé à la section de *Bâle*, ainsi que les autres membres du futur Comité central. Le Journal serait publié à Munich.

En attendant, se conformant au vote unanime de la Société, le Comité central fera son possible pour mériter dans sa tâche provisoire la confiance que les artistes suisses veulent bien lui témoigner.

LE COMITÉ CENTRAL.

Commission des Beaux-Arts.

Conformément à l'offre obligeante du Département fédéral de l'Intérieur, le Comité central a prié les sections de lui envoyer leurs propositions pour le remplacement de trois membres sortants de la Commission fédérale des Beaux-Arts. Les propositions de toutes les sections nous sont parvenues. En voici la liste :

La section de *Bâle* propose MM. Bürger, de Goumois, Lendorff, Schill et Mangold.

Berne propose MM. Hodler, Baumgartner, Emmenegger, Amiet, Bieler et Giacometti.

Fribourg propose MM. Hodler, Emmenegger et Bieler.

Genève propose MM. Rehfoos et Estoppey.

Lausanne propose MM. Rehfoos, de Saussure et Hodler.

Lucerne propose MM. Hodler, Bouvier et Reymond (Maurice).

Munich propose MM. Hodler, de Saussure, Trachsel et Reymond (Maurice.)